

Septembre 2019

1315

Capacité en droit – 2^e année

Admissibilité

Droit social

Mme I. Pétel-Teyssié

Aucun document n'est autorisé

Veillez traiter, **au choix**, l'un des deux sujets suivants :

1) **Sujet théorique**

La rupture du contrat de travail d'un salarié protégé

2) **Sujet pratique**

Anatole LEGRAND, commerçant, est propriétaire d'une boutique où, constamment présent, il reçoit lui-même la clientèle, aidé de quatre commis.

Souhaitant pouvoir disposer d'un peu de temps libre, les jours d'inspiration, pour finir un roman historique dont il a entrepris la rédaction, il recrute verbalement, mais devant témoins, un commis supplémentaire, Hector LEGROS, pour une durée de quatre mois.

A l'arrivée du terme, les parties se séparent ; Anatole verse à Hector son dernier salaire, son indemnité compensatrice de congés payés et son indemnité de fin de « CDD ».

Trois semaines plus tard, Anatole reçoit une convocation devant le conseil de prud'hommes. Hector lui réclame des dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et licenciement irrégulier en la forme.

Quelle sera, selon vous, l'issue de ce procès ?